

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 15 (1907)

Heft: 11

Rubrik: Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans le gouvernement de Samara, la Croix-Rouge, désireuse d'assurer aux autorités provinciales et aux classes élevées une participation effective à l'œuvre d'assistance, organisa des *tutelles*, sortes de bureaux de bienfaisance établis dans les villes, les bourgs et les villages, et destinés à découvrir et à secourir les véritables nécessiteux. Les maires, les instituteurs,

les secrétaires de mairie, les médecins de district, les curés de campagne, les propriétaires en faisaient partie. Mais ces *tutelles*, dont le fonctionnement aurait été satisfaisant en temps normal, devinrent absolument insuffisantes lorsque la disette prit les proportions d'un véritable fléau et entraîna à sa suite les épidémies.

(A suivre.)

Nouvelles de l'activité des sociétés

Société des samaritains de Ste-Croix. —

L'Examen clôturant le cours de *soins aux malades à domicile* qui avait été donné par M. le D^r Nicolet de Ste-Croix s'est fait le 29 octobre. La Société suisse de la Croix-Rouge était représentée par M. le D^r Guisan d'Yverdon; celui-ci a vivement félicité M. le D^r Nicolet pour la tâche difficile qu'il s'est volontairement imposée en ouvrant ce cours; il l'a remercié chaleureusement au nom de la Société suisse de la Croix-Rouge pour son dévouement et son désintéressement au bien public. De plus, M. le D^r Guisan a fait ressortir avec une visible satisfaction que Ste-Croix marche aujourd'hui en tête du canton dans l'enseignement et l'application pratique des cours de samaritains. M. le délégué de la Croix-Rouge a également adressé des paroles aimables et pleines d'encouragement aux dames et demoiselles qui ont vaillamment persévéré jusqu'au bout dans leur humanitaire entreprise; car sur 43 élèves qu'elles étaient au début, 41 se sont présentées à l'examen.

Puis, M. le syndic Bornand et M. Eugène-Ami Jaccard, ont dans des termes fort bienveillants, remercié au nom des autorités communales M. le D^r Nicolet pour la manière distinguée dont il s'est acquitté de sa tâche et les heureux effets qui en résulteront. Le président de la Société de Développement, M. Simon a parlé dans le même sens que les orateurs précédents; il a spécialement remercié M^{me} Nicolet et notre dévouée sœur Rosa, qui ont grandement secondé le directeur du cours.

A l'issue de cette séance, une carte de légi-

timation a été distribuée à toutes les dames et demoiselles qui ont suivi ce premier cours, comme brevet de capacité.

Peu après, tout le monde se trouvait réuni à l'hôtel d'Espagne où la municipalité a généreusement offert un thé.

M. le D^r Nicolet a profité de cette occasion pour exprimer sa reconnaissance envers toutes les personnes qui lui ont décerné des éloges et des félicitations. Il a mis en évidence l'utilité de ces cours et a annoncé que prochainement des Postes de Secours seront installés à la Git-taz et aux Rochettes, qui seront pourvus d'une boîte renfermant tous les objets nécessaires aux pansements très pratiques en cas d'accidents de skis ou autres.

M. Nicolet se propose même d'organiser, sous peu, un cours pour hommes qui sera certainement très apprécié par notre population industrielle; il convie déjà dès à présent les contre-maîtres et ouvriers à y prendre part, afin qu'ils puissent, en cas d'accidents, porter les premiers secours.

Nous ne terminerons pas ce compte-rendu superficiel, sans adresser nos propres félicitations à M. le D^r Nicolet, ainsi qu'aux participants à ce cours, pour les brillants résultats obtenus dans un laps de temps si court.

La Société centrale de la Croix-Rouge a droit à tous les remerciements de la population de Ste-Croix pour le bon vouloir qu'elle a mis à prêter le matériel nécessaire qui, certes, a contribué pour une grosse part à la réussite dudit cours.

(Communiqué.)